

République Française

Département

des Ardennes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 008-210800983-20240617-20240603-DE



Séance du 17/06/2024

- Nombre de membres présents : 10
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 14 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 12/06/2024
Date d'affichage : 12/06/2024

Objet de la délibération : 2024-06-03

Délimitation et bornage amiable INDIVISION VAROQUEAUX-BONNEVIE / COMMUNE DE CHATEAU PORCIEN

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Nelly MARCHAND, Mme Françoise MAILLOT, Mme Sophie HEDOUIN, Mme Céline ARTICLAUT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, M. Cédric FLEITER donne pouvoir à Mme Monique POURU, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à M Didier SIMON

Secrétaire de séance : Mme Céline ARTICLAUT

Le 17 juin 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juin 2024.

M le Maire expose le projet de délimitation et bornage concernant l'indivision Varoqueaux-Bonnevie et la propriété de la commune de Château-Porcien, « la collinette » Section U n°230,233, contiguë au chemin de Pargny.

Cela concerne le déplacement du chemin rural situé sur ladite propriété selon le plan de délimitation réalisé par le géomètre le 26 juin 2019 en annexe de cette délibération.

L'acte n'ayant jamais été rédigé il convient de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,

